

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La situation financière des communes françaises EN 1904

Le Ministère de l'Intérieur vient de faire paraître son volume sur la situation financière des communes de la France et de l'Algérie à la fin de l'année 1904.

D'après le recensement de 1901, la France compte 38.961.975 habitants. Cette population se répartit entre 36.202 communes. Le nombre total de ces dernières n'était en 1903 que de 36.195. L'augmentation provient de la création de 7 nouvelles communes ; le nombre des cantons n'a pas été modifié.

La superficie territoriale de la France, qui s'élevait en 1903 à 52.934.965 hectares, était en 1904 de 52.935.513 hectares, soit une augmentation de 548 hectares, résultant de la réfection et de la révision du cadastre dans quelques communes.

Ces variations ont très légèrement modifié la moyenne générale de la superficie par commune : elle se trouve fixée à 1.462 hectares au lieu de 1.463 en 1903.

Les recettes ordinaires communales, prévues au budget de 1904, s'élevaient pour toutes les communes à 827.760.323 fr., dont pour Paris 322.166.868 fr. et pour les autres communes 505.593.455 fr.

Ces prévisions présentent, par rapport à 1903, les différences suivantes : pour Paris + 5.652.614 fr. et pour les autres communes + 6.622.227 fr. soit ensemble + 12.274.841 fr.

Les dépenses ordinaires prévues aux budgets primitifs de 1904 s'élevaient à 795.390.645 fr. dont pour Paris 322.166.868 fr. et pour les autres communes 473.223.777 fr.

En somme, les recettes ordinaires atteignent 827.760.323 fr. et les dépenses de même nature 795.390.645 fr. d'où un excédent de recettes de 32.369.678 fr. soit une somme supérieure de 1.460.111 fr. à l'excédent constaté en 1903 (30.909.567 fr.).

Pour Paris, les recettes et les dépenses ordinaires accusent, par comparaison avec celles de 1903, une augmentation de 4.652.614 fr. (322.168.861 fr. au lieu de 316.514.254 fr.).

Quant aux autres communes, les recettes ordinaires (505.593.455 fr.) et les dépenses de même nature (473 millions 223.777 fr.) présentent, pour l'année en cours, des augmentations montant respectivement à 6.622.229 fr. et à 5.162.116 fr.

L'augmentation du produit des impositions communales se fait sentir particulièrement dans les départements suivants : Bouches-du-Rhône (522.793 fr.) ; Seine (429.098 fr.) ; Hérault (230.587 fr.) ; Vaucluse (222.649 fr.) ; Loire (175.776 fr.) ; Saône-et-Loire (131.433 fr.).

Par contre on constate une diminution dans quelques autres départements.

Dans la Seine-Inférieure notamment, la différence en moins dans le produit des centimes est de 190.986 fr.

« Tout d'abord, dit le rapport, cette différence peut paraître normale lorsqu'on la compare avec l'augmentation du nombre des centimes, qui a passé pour ce département, de 29.045 centimes en 1903 à 29.143 centimes en 1904, soit un accroissement de 98 centimes. Néanmoins, elle trouve son explication dans la diminution du nombre des centimes pour quelques grandes villes dans lesquelles la valeur du centime s'est élevée à un chiffre élevé ; c'est ce qui se produit, notamment pour la ville de Rouen, où une légère réduction du nombre des centimes entraîne une diminution importante de la recette.

« La progression des impositions de toute nature provient des charges croissantes auxquelles les communes ont à pourvoir tant pour leurs dépenses annuelles que pour l'exécution de travaux divers.

« En ce qui concerne les contributions ordinaires, elle doit être attri-

buée, comme les années précédentes, au développement des divers services municipaux, notamment à l'assistance médicale, aux secours donnés aux familles nécessiteuses des réservistes, à l'entretien des chemins vicinaux et ruraux, et, enfin, comme il se produit dans le département du Jura, à la diminution constante des revenus des biens communaux (vente des bois, moins-value des affanages et autres produits).

« Quant aux contributions extraordinaires, leur augmentation résulte de la réalisation de nouveaux emprunts destinés à des travaux nombreux, et notamment à l'agrandissement des cimetières, des mairies, des maisons d'écoles, à l'adduction d'eaux potables, à la création de services téléphoniques et à l'installation de l'éclairage électrique.

Dans certains départements, la différence du nombre des centimes tient à des causes particulières.

Ainsi, dans l'Indre, l'on constate, comparativement à l'année 1903, un accroissement de 163 centimes extraordinaires, quoique la dette ait diminué. Cette différence n'est pas réelle ; elle provient d'erreurs matérielles en 1903, dans les totaux des centimes, pour les cantons de l'arrondissement du Blanc.

Il en est de même pour le département de l'Aude, l'augmentation de 455 centimes n'est qu'apparente ; elle résulte également d'inexactitudes dans les chiffres de Mery-sur-Seine où figurait le chiffre de 2.034, alors qu'il aurait dû être de 2.234. L'augmentation réelle n'est donc que de 255 centimes.

C. R.

Chambre des Députés

Séance du 26 juin 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre a continué la discussion de la fraude sur les vins et les spiritueux.

L'article 4 est adopté. Sur l'article 5 qui a trait à la délivrance aux bouilleurs de l'acquit blanc portant certificat d'origine pour les eaux-de-vie et alcools de vin, une discussion s'engage.

M. Augé demande deux acquits à caution de couleurs différentes. L'article 5 est voté.

Séance de l'après-midi

La Chambre continue la discussion du projet sur la séparation.

Les articles 23 et 24 sont adoptés.

M. Chabert propose que les ecclésiastiques ne pourront porter l'habit du clergé que pendant l'exercice de leur profession.

Cet amendement combattu par la commission est rejeté par 391 voix contre 91.

M. Grousseau demande la suppression du paragraphe de l'article 25 qui porte interdiction des cérémonies, processions et autres manifestations extérieures.

Après discussion, cette motion est retirée.

M. Noulens propose un texte portant sur la matière, applicable des articles 95 et 97 de la loi municipale.

Cette motion est prise en considération.

Les troubles en Russie

A Varsovie

Des émeutes ont éclaté ici. A dix heures du soir, une procession de socialistes, avec drapeaux rouges, a parcouru la rue Grizloweska. Au bout de la rue Wronia, une patrouille a barré la route à la procession, et un jeune homme marchant en tête des manifestants a jeté une bombe qui a blessé deux gendarmes et un cheval. Le jeune homme a pu s'échapper. La foule s'est assemblée ensuite dans les rues Lesno, Chlodua, Wronia, et Grizloweska. Les boutiques ont été hâtivement fermées. Des détachements ont chargé la foule, et des patrouilles d'infanterie ont tiré deux salves, blessant trois hommes. Un agent secret de la

police, découvert par les passants, a reçu deux coups de feu.

La cour martiale a condamné à mort Stanislas Okrjeja, qui, au mois de mars dernier, lança une bombe dans le quartier Pragia. Vu la minorité et les aveux du condamné, l'arrêt de la cour martiale sera soumis à l'avis de l'empereur. Aujourd'hui la grève est générale dans les fabriques et les tramways des faubourgs. Les journaux ne paraissent pas.

Contre les médecins

L'animosité populaire se manifeste dans les villages contre les médecins, que l'on accuse de vouloir faire mourir les pauvres gens dans les hôpitaux préparés en prévision du choléra.

La foule a assailli un semblable hôpital dans la bourgade de Solatcha, province de Voronège ; le personnel sanitaire fut traqué jusque dans les caves des maisons, où il s'était réfugié.

Le gouverneur de Kharlow a autorisé les médecins à sortir armés.

Les réformes

Le prince Troubeskoï, qui a récemment porté la parole à Tsarkoïé-Selo devant l'empereur, serait chargé de rechercher les causes des troubles universitaires et, par voie de conséquences, de préparer un projet général de réformes dans le haut enseignement en Russie.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Question de la paix

On pense, dans l'entourage du département de l'Etat, que ni le Japon ni la Russie n'ayant accueilli sans réserves l'idée de l'armistice, il est assez probable qu'il n'y aura pas d'armistice avant la réunion des plénipotentiaires, c'est-à-dire, croit-on, avant le milieu d'août.

En Mandchourie

Tokio, 25 juin. — Dans l'après-midi du 22 juin, nous avons attaqué et délogé les Russes d'une hauteur au nord-ouest de Nanchantchontzu ; nous avons dû prendre d'assaut les collines de l'ouest où les Russes s'obstinaient à se maintenir ; nous avons attaqué les collines au nord de notre front.

Pendant ce temps nous exécutions un mouvement tournant au nord-est, interceptant la retraite des Russes et leur infligeant de fortes pertes.

Les Russes en complet désordre arborèrent le drapeau de la Croix-Rouge, mais nous avons continué à faire feu. Les Russes disloqués, se sont enfuis vers le nord, perdant 200 hommes et laissant 50 cadavres. Les pertes japonaises sont insignifiantes.

L'effectif des Russes était de 3.000 cavaliers, fantassins avec plusieurs canons.

PARLONS CLAIREMENT

Un auteur qui ne manque pas de jugement, a dit un jour que rien ne valait l'uniformité pour provoquer l'ennui — et je suis tout à fait de son avis.

C'est pourquoi vous me voyez désolé de ce qui m'arrive.

Imaginez-vous que ce matin, en ouvrant mon journal je suis tombé — sans me blesser — sur un article concernant ces messieurs de la médecine, et, comme il m'a semblé que je devais vous en parler, je me suis dit que ce sujet revenait souvent sous ma plume modeste mais indépendante.

Pourtant, la chose en vaut la peine, et ne manque même pas d'une certaine gaieté, encore qu'elle soit de nature à nuire un peu au prestige de la Faculté.

Vous souvient-il de la campagne entreprise contre l'abominable charabia qui se nomme le langage judiciaire et qui est tout ce qu'on veut, obtenu un langage ?

On espérait parvenir à expliquer que la basoche française s'exprime autr-

ment qu'en iroquois, — et voici qu'une entreprise du même genre est entamée par le Journal de médecine interne, afin que les médecins parlent et écrivent comme tout le monde.

En d'autres termes on cherche à leur enlever le bonnet pointu moral qu'ils conservent jalousement pour en imposer au vulgaire.

Vous comprenez qu'on ne peut pas s'empêcher d'admirer un monsieur qui vous dit d'un ton grave, en agitant posément la tête : « Oui ! la cessation de l'hyperthermie détermine une euphorie remarquable ».

Or, en mots simples, ça veut dire, ni plus ni moins : « La chute de la fièvre amène le bien-être ! » Ce que c'est donc commun, mon Dieu ?

Sans doute ! Mais au moins, chacun sait à quoi s'en tenir : Et le malade n'est pas plus en danger qu'auparavant.

Cette dernière considération ayant sa valeur, on peut espérer que la médecine française représentée par des hommes qui, en dehors de leur dangereuse profession, sont généralement charmants, renoncera à ces usages baroques grâce auxquels on n'a jamais soulagé un homme de la colique.

La Femme et le Mariage En Amérique

Une revue américaine nous donne d'intéressants détails sur « la femme devant la loi » aux Etats-Unis :

Un garçon et une fille appartenant chacun à deux familles différentes furent tués par un trolley. Le père du garçon obtint 30.000 francs de dommages-intérêts, celui de la fille 25.000. Aussitôt la Compagnie d'interjetter appel. Le juge Adams, de New-Jersey, prononça alors que si la vie d'un garçon valait bien 30.000 francs, celle d'une jeune fille était suffisamment payée par un versement de 15.000 francs et il rendit son jugement en conséquence. D'où la question qui se pose si vraiment la vie d'un fils vaut deux fois celle d'une fille.

Il est certain que la femme, dans ce pays d'Amérique qu'on nous donne pour conquis à toutes les nouveautés est encore considérée comme très inférieure à l'homme et dans le mariage étroitement soumise à son maître légal.

Ainsi, dans un cas de vol à l'étalage par une femme mariée, le tribunal, estimant que la femme avait agi ainsi pour complaire à son mari, condamna celui-ci à quatre-vingt-dix jours de prison et sa compagne à soixante jours seulement « attendu que par les lois divine et humaine la femme s'engage, au jour du mariage, à obéir à son mari ».

Il est naturel que cet état de choses appelle des protestations.

Dona B. Montefiore a préféré que ses biens fussent vendus aux enchères publiques que de payer l'impôt, et cela pour protester contre la loi « qui exige de la moitié de la population de remplir des devoirs pour l'accomplissement desquels elle lui refuse les droits correspondants ».

Autre singularité : M. Edgar Heilman, un amoureux pennsylvanien, poursuivi pour rupture de promesse de mariage, déclara gravement aux magistrats interdits que, n'ayant fait sa cour à la réclamante que le dimanche, jour que la loi ne permet pas d'assimiler aux jours ordinaires, la loi ordinaire ne pouvait lui être appliquée.

INFORMATIONS

Le scrutin de liste

M. Klotz a l'intention de demander à la Chambre, à la fin de la séance de demain, d'inscrire à l'ordre du jour des séances du mercredi matin, à la suite des débats sur les soies, le rapport de la commission du suffrage universel sur le rétablissement du

scrutin de liste et la représentation proportionnelle.

Election législative à la Réunion

Une élection législative a eu lieu le 12 juin dernier à la Réunion. Les résultats du scrutin viennent seulement de parvenir à Paris. Les voici :

MM. le docteur Auber, radical-socialiste (élu)..... 4.330 voix.
Gasparin..... 4.266 —
Remy Aylpe, ancien député..... 6 —

Il s'agissait de remplacer M. Louis Brunet, nommé sénateur, qui avait été élu aux élections générales de 1902 par 5.464 voix, sans concurrent.

Election au Conseil général

LILLE

Dans le canton de Marcoing, a eu lieu une élection au conseil général en remplacement de M. Desmoutier, progressiste, décédé.

Ont obtenu : MM. Leriche, radical, 2,903 voix (élu) ; de Bouteville, progressiste, 2,506 voix.

VALENCE-SUR-RHONE

Le scrutin de ballottage pour l'élection au conseil général, à Buis-les-Baronnies, a donné les résultats suivants :

MM. Moyroud, républicain, 1,051 voix (élu) ; Saint-Donat, radical-socialiste, 850.

La revision de la Constitution

M. Gauthier de Clagny doit déposer, vendredi, une proposition de loi tendant à la revision de la Constitution, en faveur de laquelle il demandera l'urgence.

Commission de l'Armée

La commission de l'armée a adopté le rapport de M. Messimy sur le projet de loi modifiant les articles 5 et 14 de la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée.

Ce projet a pour but de mettre l'administration de l'armée en harmonie avec les enseignements tirés des grandes manœuvres annuelles et des exercices des cadres, en créant l'unité de direction des services de l'armée.

Cette nouvelle organisation, selon l'exposé des motifs, présente non seulement l'avantage d'alléger les quartiers généraux d'armée, mais aussi de grouper sous l'autorité du directeur des étapes la direction des services les plus importants de l'armée. Le directeur des étapes sera choisi parmi les généraux de division en activité de service, et il portera le titre de directeur des étapes et des services de l'armée.

La Bombe de la Rue de Rohan

M. Leydet a interrogé samedi soir Caussanel. Ce dernier a nié avoir dit à un locataire de la maison qu'il habite qu'attendait un paquet de ferraille d'Espagne il lui serait obligé de le recevoir s'il arrivait en son absence.

Une scène violente se produit alors, à laquelle le juge coupe court en arrêtant Caussanel sous l'inculpation de tentative d'assassinat sur la personne du roi d'Espagne, détention d'explosifs et Association de malfaiteurs.

Caussanel a été écroué à la prison de la Santé.

Les Troubles du sud de Madagascar

D'après les nouvelles apportées par l'Oxus, les troubles sont localisés maintenant dans la province de Farafangana.

On avait annoncé la mort du lieutenant Jeannot qui s'était distingué particulièrement lors de la récente affaire de Vangamdrano : il est sain et sauf et va partir pour la France.

L'Echo de Madagascar, dans son numéro du 31 mai, annonce l'assassinat d'un colon dont la propriété était située sur l'une des rives du bas Ivondro. Il avait été tué à coups de maitraque et de couteau.

Sa « ramatoa », c'est-à-dire sa concubine indigène, avait eu le même sort. Le crime, dont on ignore le mobile, a été commis par deux indigènes antaïmours.

Petites Nouvelles

M. Clémentel, ministre des colonies, a présidé dimanche une fête des écoles laïques de Riom.

— Dimanche a eu lieu à Paris le concours annuel de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France. 1.500 jeunes gens environ venus de différentes régions de France y ont pris part.

— M. Etienne, ministre de l'intérieur, a présidé dimanche à Troyes, le concours des sapeurs-pompiers.

— M. Bienvenu-Martin a inauguré dimanche à la Sorbonne, le buste de M. Gaston Paris.

— La Tunisie vient d'être dotée d'un télégraphe sans fil. Les appareils sont installés au sémaphore du cap Blanc, près de Bizerte.

— On annonce que Ménélik le négus d'Abyssinie viendrait en France cette année.

— En Bavière, le lock-out des ouvriers métallurgistes a atteint 60.000 ouvriers qui réclament une augmentation de salaires.

— Le voyage du président de la République en Espagne est, dit-on, fixé au mois d'octobre.

REVUE DE LA PRESSE

De la Dépêche :

Voilà pourquoi chez nous on prend conscience que la France n'est point tant que cela à la merci de l'Allemagne, lui offrant son alliance en remplacement de toutes les autres, particulièrement de l'alliance anglaise. Nous prétendons garder notre liberté d'examen quant aux avantages ou désavantages d'alliances en concurrence et nous décidons librement par l'unique préoccupation de nos intérêts et de notre honneur. Dans un accord spécial et intime avec l'Allemagne, nous voyons bien ce que nous aurions à donner ; on nous demanderait surtout ce que nous n'avons pas le droit de céder, bien autre chose que le Maroc.

Mais discernons-nous aussi clairement ce qu'on nous présente en échange ? La sécurité, un grand avenir ? A cet égard, édifions sur les exemples des Etats qui ont associé leurs destinées à celles du grand empire germanique. Nous voyons la neutralité de la Suisse, nous voyons la neutralité de la Belgique, nous voyons la neutralité de l'Autriche-Hongrie, dont précisément à Berlin on guette la succession. De même nous voyons les efforts de l'Italie pour se dégager des efforts de la triple : c'est, apparemment, qu'elle n'y trouve ni goût, ni profit. Au contraire, ne constate-t-on pas que l'Angleterre est recherchée avec un soin constant par l'Italie, l'Espagne, par le groupe des puissances méditerranéennes dont la France fait partie au premier chef ?

Revue de la presse locale

De M. Salomon, dans le Réformateur :

Toutes les Revues sérieuses qui s'occupent de la crise que subit actuellement la paix en Europe, sont à peu près unanimes à reconnaître que la querelle qu'on nous a cherchée, à propos du Maroc, est une véritable querelle d'Allemand et que l'attitude actuelle du Kaiser est un symptôme alarmant qui donne à réfléchir à toutes les puissances amies, sincères, et non de parade, de la paix générale.

C'est tout ce que nous avons dit ici même, il y a quinze jours. Et c'est tout ce que l'on peut dire si l'on veut bien s'inspirer un instant des sentiments et des intérêts bien entendus de la majorité des puissances civilisées.

MOTS DE LA FIN

Un voyou, d'allure timide, se défend de son mieux du vol dont on l'accuse.

— Vous ne niez pas, objecte le président, qu'on vous a surpris la main dans la poche du plaignant. Qu'est-ce que vous cherchiez ?

— Une contenance.

CHRONIQUE LOCALE

CENTIMES ADDITIONNELS

En réponse à notre article paru samedi, sur l'imposition de 9 centimes 20 centimes établie dans le département du Lot, M. l'ingénieur en chef Soulié, mécontent de voir que nous nous permettions de toucher à son auguste personne, nous a adressé la lettre suivante :

Cahors, le 25 juin 1905.
Monsieur le Rédacteur en chef du Journal du Lot.

Je n'ai encore jamais cru devoir répondre aux attaques plus passionnées que justifiées que vous avez dirigées contre mon service.

On me met sous les yeux l'article que vous me consacrez dans votre numéro du 25 juin. En vertu de la loi, je vous prie d'insérer, dans votre plus prochain numéro et en même place, la réponse suivante :

Si vous aviez lu la brochure imprimée chez M. Coueslant qui a trait à l'emprunt de 9 cent. 20, vous auriez vu qu'il ne s'agit en aucune façon d'un emprunt nouveau mais du renouvellement d'un emprunt à court terme qui existait depuis une trentaine d'années.

Il n'y a donc, comme vous le prétendez, aucune augmentation du budget départemental destiné à l'entretien des chemins vicinaux.

Puisque vous désirez mettre vos lecteurs au courant de ma gestion comme Agent-Voyer en chef, je vous fournis les chiffres suivants :

1° Les salaires des cantonniers (y compris les cantonniers hors classe et les déplacements) ont été augmentés de..... 54.000 fr.
2° Les cantonniers, dès 1905, auront droit, à l'âge de 65 ans, à une bonification de retraite de 200 fr. et le département verse cette année dans ce but... 35.000 fr.
3° Les secours des cantonniers ont été portés de 2.000 à 5.000 fr. d'où une augmentation de..... 3.000 fr.
Total..... 92.000 fr.

Cette somme annuelle de 92.000 fr. résulte d'économies provenant d'une réorganisation du service; elle a été employée uniquement, comme vous pouvez le constater, à l'amélioration du sort de la classe la plus intéressante de notre administration. Ce résultat a été obtenu, je le répète, sans que les dépenses du département aient été accrues en quoi que ce soit, et d'autre part en augmentant de 1/5 environ la quantité de cailloux employés sur les chemins vicinaux.

Je vous laisse le droit, après avoir reproduit ces chiffres, de déclarer que je suis un mauvais administrateur.

Comme je ne veux relever que des gens sans parti-pris, je ne répondrai plus à vos attaques, fussent-elles fondées sur des faits aussi inexacts que celui de l'emprunt qui a inspiré votre article du 25 courant.

Recevez, Monsieur, mes salutations.
L'ingénieur en chef,
F. SOULIÉ.

Cette lettre restera comme un document de l'esprit jésuitique par excellence : Du bluff, toujours du bluff, encore du bluff ! M. l'ingénieur en chef Soulié fait le malin : mais ça ne lui réussit plus : tout a son temps.

C'est d'abord par cette fameuse brochure imprimée chez M. Coueslant que nous commencerons, essaya pour prouver combien M. Soulié essaie de tromper son public.

A l'imprimerie du Journal du Lot, jamais aucune brochure ayant trait à l'emprunt de 9 centimes 20 n'a été imprimée — même s'il s'agit du Bul-

letin du Conseil général portant la firme de l'imprimerie.

Nous continuons :

Dans notre article de samedi : « Centimes additionnels », nous avons dit que les contribuables du Lot étaient étonnés et mécontents de la décision qui les imposait pour l'année 1906 de 9 centimes 20 destinés aux travaux d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.

Mécontents, en effet, parce qu'il est toujours désagréable de voir augmenter les charges fiscales; étonnés, parce qu'il semblait que l'ingénieur en chef avait selon sa promesse, selon ses vastes projets, réalisé de grandes économies dans son service.

Tout ce que nous avons dit n'a pas plu à M. Soulié; nous le regrettons, mais nous devons le dire, considérant notre devoir plus impérieux que les fantaisies ou les volontés ou les promesses bizarres de M. Soulié.

A cela M. Soulié nous répond avec aigreur :

« Vous auriez vu qu'il ne s'agit en aucune façon d'un emprunt, mais du renouvellement d'un emprunt. »

M. l'ingénieur s'amuse et à l'air de prendre les contribuables pour de plats serviteurs qui ne discutent pas les raisonnements du chef.

Ici, il en va autrement, et avec d'autant plus de sérieux que le raisonnement de M. Soulié procède d'un système jésuitique.

En effet, l'emprunt qui faisait peser sur les contribuables de lourdes impositions cessait cette année; or, par suite des nécessités du service vicinal, malgré les fameuses économies réalisées par M. Soulié, il est décidé que les impositions, au lieu d'être supprimées, au lieu de rester dans la poche du contribuable, continueront à être payées.

Quelle différence y a-t-il dès lors entre un impôt nouveau et la prorogation d'une imposition? Tous deux obligent le contribuable à payer.

Nous nous étonnons que l'ingénieur en chef n'ait pas songé à cette vérité, et qu'il nous ait écrit la sottise que nous signalons et que nous relevons.

Il n'y a aucune augmentation du budget départemental, c'est vrai; mais il n'y a également aucune économie, aucun bénéfice pour le contribuable.

C'est tout ce que nous avons dit et c'est ce que nous venons de prouver.

Cependant M. Soulié continue, toujours rageur, sa réfutation de notre article de samedi, en essayant d'établir qu'il a réalisé 92.000 francs d'économies dans son service.

Il est possible que M. Soulié ait fait des virements heureux qui ont fait l'admiration, de prime abord, des conseillers généraux qui, plus tard, reviendront sur leur première impression; mais M. Soulié exagère, car si nous consultons le budget départemental nous voyons que le chapitre IV qui a trait au service vicinal, s'élevait, en 1904, à la somme de 574.949 fr. 19 et que, en 1905, il s'élève à 541.479 fr. 89. Pourquoi alors l'imposition extraordinaire de 9 centimes 20 centimes; si elle n'est pas pour parer à des exigences créées par trop de bluff dans l'administration?

Mais ce n'est pas tout : persifleur, l'ingénieur en chef parle de gens de parti-pris; aigri de ce qu'il n'habitera pas la villa des Tilleuls. M. Soulié nous invite à déclarer « qu'il est un mauvais administrateur ».

Nous le remercions de sa permission et nous en profiterons; nous sommes toujours très obéissant quand il s'agit de l'intérêt du public et quand il s'agit d'arracher des masques.

Cette démonstration, nous la commençons aujourd'hui; nous la continuerons et nous la terminerons... quand tout sera dit, quand nous aurons montré l'administration telle qu'elle est, quand nous aurons fait connaître le personnage. Aujourd'hui flagorneur des républicains, il voudrait nous faire oublier que pendant deux ans, de 1889 à 1891, le gouvernement de la République se dispensait de ses services en le mettant en disponibilité pour avoir combattu ouvertement ce gouvernement en posant sa candidature réactionnaire et

bonlangiste au siège législatif de Lorient. Ça ne prend pas.

Nous profiterons donc de la permission de M. Soulié; nous avons commencé, nous continuerons.

LOUIS BONNET.

La Villa des Tilleuls

En présence des critiques justifiées dont nous nous sommes fait l'écho, soulevées dans le public par la décision de la commission de l'hospice au sujet de la location de la villa des Tilleuls au profit de l'ingénieur en chef Soulié, et au détriment des malheureux, la Villa des Tilleuls ne sera pas désaffectée.

C'est bien par là qu'on aurait dû commencer.

L. B.

UN NOUVEAU TRAIN PARIS-TOULOUSE

Nous sommes heureux d'apprendre que la C^o d'Orléans vient d'organiser de Paris à Toulouse, un nouvel express qui circulera du 1^{er} juillet au 14 octobre.

Ce train partira de Paris-Orsay à 7 h. soir, arrivera à Cahors à 4 h. 12 matin, à Montauban à 5 h. 16 matin et à Toulouse à 6 h. 5.

Dans l'autre sens, départ de Toulouse à 11 h. 37 soir, de Montauban à minuit 28 pour arriver à Cahors à 1 h. 24 matin et à Paris-Orsay à 10 h. 33 matin.

A l'aller comme au retour, il y aura correspondance à Montauban avec les trains de Castres et Lamalou et à Toulouse avec les trains de Luchon, Narbonne, Perpignan et Barcelone.

Nous signalons également que le train venant de Capdenac arrivant à Cahors à 1 h. 24 soir y arrivera à midi 40 et correspondra avec le train se dirigeant sur Libos retardé de 4 minutes au départ de Cahors.

De sont là deux heureuses innovations qui seront bien accueillies du public.

Au 7^e

L'officiel publie les nominations suivantes :

M. Lubansky, lieutenant-colonel breveté au 1^{er} régiment d'infanterie, est nommé colonel et affecté au 7^e en remplacement du colonel Jaquin. (Maintenu commandant supérieur des troupes en Crète.)

M. Rivet, lieutenant-colonel, hors cadres (recrutement), est nommé colonel en remplacement de M. Jaquin. (Maintenu hors cadres (recrutement).)

M. Bonet, capitaine breveté adjudant-major au 7^e est nommé commandant au 103^e d'infanterie.

M. Desnos, lieutenant au 15^e et nommé capitaine et affecté au 7^e.

M. Creton, médecin-major de deuxième classe au 7^e est promu au grade de médecin-major de première classe et maintenu au 7^e.

Union des instituteurs de la Seine

Notre ami M. de Monzie a présidé dimanche à la salle Lanery, la conférence organisée par l'Union des Instituteurs de la Seine, en l'honneur du vote du projet Simyan sur les traitements des instituteurs.

M. Carnaud, député de Marseille et notre distingué compatriote, ont prononcé des discours très applaudis.

Récompenses honorifiques

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'Intérieur et approuvé par le Président de la République, une lettre de félicitations a été décernée à M. Ladoux (Antoine) tireur de sable à Cahors qui en février 1904 et le 13 avril 1905 a sauvé des personnes en danger de se noyer.

Cette récompense est très méritée; que M. Ladoux reçoivent nos félicitations.

Orphéon de Cahors

La commission administrative de l'Orphéon s'est réunie vendredi 23 juin à l'Hôtel-de-Ville.

Elle a pris la décision de faire appel aux autres sociétés musicales, aux divers cercles et syndicats du commerce et de l'industrie, à l'effet d'organiser, sous les auspices du conseil municipal, un festival aux bénéfices des pauvres qui aura lieu à Cahors dans les premiers jours d'octobre.

Ce festival serait le prélude d'un grand concours musical en ce moment à l'étude pour le printemps de 1906.

La commission espère que les concours qu'elle sollicite ne lui feront pas défaut et que le commerce local applaudira à cette initiative.

La Commission.

LE CONCOURS D'AGEN

Lundi soir, à 10 h. 1/2, par le train de Libos, les sapeurs pompiers de la compagnie de Cahors, de retour du concours d'Agen, sont rentrés dans notre ville.

Une foule immense était allée à leur rencontre à la gare où se trouvait également notre excellente société chorale, l'Orphéon, qui avait tenu à prêter son concours pour la réception des vaillants sapeurs.

A 11 heures, à leur arrivée devant l'hôtel-de-ville pavé et illuminé, une foule énorme se presse sur les boulevards et fait une ovation chaleureuse aux heureux lauréats.

Car ces vaillants sapeurs ont remporté en 1^{re} division les premiers prix : 1^{er} prix, médaille d'argent, pour le matériel; premier prix, médaille d'argent, pour la tenue; premier prix, médaille de vermeil, pour la manœuvre; premier prix de commandement à M. Milhet, lieutenant.

L'Orphéon fait entendre aux applaudissements de tous, la *Marseillaise*, puis la compagnie des pompiers se range sur le trottoir, face à l'hôtel-de-ville.

M. Mazières, au nom de la municipalité, prononce une excellente allocution dans laquelle il félicite vivement les pompiers du succès qu'ils ont remporté à Agen; il fait leur éloge et les assure de toute la sollicitude de la municipalité.

On applaudit les bonnes paroles de M. Mazières que remercie très chaleureusement, au nom de la Compagnie, M. Ausset, capitaine.

M. Ausset assure la municipalité du dévouement des sapeurs, qui ont été très sensibles au témoignage de sympathie qui leur a été accordé par le Conseil municipal.

M. Ausset remercie enfin l'Orphéon d'avoir bien voulu prêter son concours et la population d'être venue si nombreuse pour saluer la compagnie.

On applaudit les excellentes paroles de M. Ausset, puis sapeurs et orphéonistes se rendent dans la salle du Conseil où ils sont reçus par les conseillers municipaux.

Après quelques mots de félicitations, des rafraichissements sont offerts et la réception se termine vers minuit.

En terminant ce succinct compte-rendu, nous tenons à adresser à nos vaillants sapeurs-pompiers, à leur dévoué lieutenant et à leur si sympathique et estimé chef M. Ausset, nos plus sincères félicitations pour le succès remporté à Agen.

Musée

M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts a, par arrêté du 22 juin courant, attribué au musée de Ca-

hors un tableau représentant le portrait de Gambetta par M. Layraud.

Arrestation

Sur un mandat d'arrêt de M. le procureur de la République de Montauban, la police de notre ville a procédé à l'arrestation d'un nommé Désiré Roques, âgé de 24 ans, ouvrier charpentier, venu de Montauban.

Ce jeune homme, qui a été écroué à la maison d'arrêt, est inculpé de vol et abus de confiance. Depuis quelque temps, il était occupé au chantier du magasin de tabacs, où la police est allée l'appréhender.

Le cirque Maccaddon à Cahors

Une grande nouvelle ! Le Grand cirque Maccaddon sera dans notre ville le 10 juillet.

Ceux qui ont vu ce magnifique établissement ne trouvent pas assez d'expressions pour rendre l'admiration qu'ils ont rapportée des spectacles si extraordinaires auxquels on assiste chez Maccaddon.

Barnum est dépassé; Barnum n'est rien à côté de Maccaddon; on n'établit même pas de comparaison entre ces deux établissements.

C'est admirable, fantastique; la réclame qui est faite autour de cet établissement ne donne qu'une faible idée de la réalité.

Tout Cahors voudra voir cet établissement unique au monde; des communes voisines on se prépare déjà à venir.

Certes, nous pouvons le dire en toute confiance; nul ne perdra son temps ni son déplacement en venant le 10 juillet voir le cirque Maccaddon.

Tribunal correctionnel

Audience du 26 juin 1905

ALLUMETTES ET TABACS DE FRAUDE
Le sieur Brugidou Guillaume, âgé de 57 ans, cultivateur à Labenne, est poursuivi pour détention d'instruments servant à la fabrication des allumettes de fraude. Après plaidoirie de M^e Lacaze, pour l'administration des contributions indirectes et de M^e Bourdin, pour le prévenu, le tribunal relaxe Brugidou pour défaut de preuves et condamne la Régie en tous les dépens.

Le tribunal prononce ensuite la confiscation d'un sac de tabac de contrebande trouvé dans un aqueduc situé route de Labéraudie.

PÊCHE

Le sieur Montet Jean, âgé de 66 ans, ex caporal sapeur au 7^e de ligne, s'entend condamner à 5 francs d'amende, pour pêche en temps prohibé.

VIOLENCES

Le sieur M... Jean Pierre, est inculpé de violences sur une fillette de 11 ans. Après l'audition de 3 témoins et la plaidoirie de M^e Bourdin, le tribunal renvoie la suite de l'affaire à la prochaine audience.

COUPS ET BLESSURES

Enfin est appelé une affaire en partie civile, pour coups et blessures intentée par Mlle Souberou Marie contre Mme veuve Pendaries. Après l'audition de 10 témoins, le tribunal renvoie la suite de l'affaire à la prochaine audience.

Brevet élémentaire

Voici par ordre alphabétique la liste des candidats admissibles à l'examen du brevet élémentaire :

Astruc, Ayot, Carriol, Coulon, Imbert, Sabatié, de l'école de Cahors, rue du Lycée.

Albugues, Chapou Jean-Baptiste, Couderc, Fontanel, Lacombe, Vieillescazes, de l'école supérieure de Montcuq.

Dalet, Ferrié, Ousset, Pradal Pierre, Rigal Eloi, Sahut, Nezat, de l'école supérieure de Luzech.

Breuil, Carayol, Lestrade, Pouch, Sembille, de l'école de Martel.

Diala, Espéret, Gausserès, Lacroix, Larroque, de l'école supérieure de St-Céré.

Mailhol, Montagnac, F. Montagnac J., de l'école de Castelnau.

Bordes, Maillard, de l'école de Souillac.

Arnaudet, de l'école de Duravel.

Boulzaguet, de l'école de Prayssac.

Thinières, de l'école de Capdenac.

Arrondissement de Cahors

Labenne

Grave accident

Un grave accident s'est produit ce matin en gare de Labenne.

Un employé a été tamponné et a les 2 jambes broyées. On croit une double amputation nécessaire.

MM. les docteurs Darquier et Valat mandés par dépêche se sont rendus à Labenne pour donner leurs soins au malheureux.

L'Hospitalet

Distinction. — Nous apprenons avec plaisir que nos compatriotes, MM. Espéret et Galaret, anciens soldats d'infanterie de marine, demeurant actuellement à L'Hospitalet, viennent de recevoir du ministre des colonies la décoration de l'Etoile noire du Bénin. Toutes nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Les Restets de Cajarc. — Nous recevons la lettre suivante :

Les hommes politiques ont aussi leur destin; celui de notre conseiller général paraît un peu cruel.

Dans le Journal du Lot un pamphlétaire inconnu, mais bien avisé, le lui dit sans emphase, avec une plume bien trempée.

Ta douleur, Duperrier, sera donc éternelle? Il a quitté le groupe « Le Proletaire » avec les siens, trois ou quatre fonctionnaires et quelques Zéros ou indifférents, au moment où il avait le devoir d'y rester pour combattre l'influence néfaste de ceux qui, disait-il, étaient là par surprise.

Il peut se vanter d'avoir fait le geste qui n'appartient qu'à un profond politique, mais cet homme-là n'est pas obligé d'être au-dessus du vulgaire.

En sortant il fit un peu de bruit qui n'a produit aucun effet.

Le moindre de nous aurait obtenu ce résultat.

Ses combinaisons, pourtant bien étudiées, ont été vaines et savez-vous bien que le monsieur voulait briser le groupe et tous les membres.

Aujourd'hui il est bien loin des conceptions philosophiques et des sentiments démocratiques qu'il affichait ces dernières années.

L'exemple est venu de haut, il l'a suivi pour être logique.

Cet homme adore son maître et veut disparaître avec lui. Il y avait une porte de sortie il l'a trouvée.

Il a abandonné la Démocratie en marchant sur les hommes qui l'avaient toujours défendus.

Dans deux ans et sans doute plus tôt les républicains du canton seront obligés de lui trouver un successeur. Souhaitons qu'il ne nous arrive pas de Toirac. Les hommes politiques de cette petite commune sont trop riscibles et cet état d'esprit ne les conduit pas à la gloire.

S. BAR.

P. S. — J'apprends à la dernière heure qu'un fonctionnaire prend fait et cause dans cet incident essentiellement politique. Dans le prochain numéro je dirai

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TROISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

XIII

La rage du Tigre

— En vérité !
— Ecoutez-moi à votre tour ; et puis-que vous voulez jouer cartes sur table, vous allez voir que je suis franc joueur.
— L'écoutez, dit Gontran, sérieusement attentif.

Thomas Rupert jeta un regard autour de lui, sonda les tapisseries et les murs de son oeil perçant et reprit :

— Je vous accorde que vous soyez sur la trace de la vérité et que j'aie été Pierre Lenoir, sir Arthur ou tout autre. Cela, bien entendu, je ne l'avouerai jamais devant deux témoins.

— Qui sait ?
— Mais il y a une chose que je suis avant tout et que vous oubliez dans

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

votre plan.

— Laquelle ?
— C'est que je suis, jusqu'à décision contraire, le mari de ma femme, et que j'ai le droit de requérir la force armée pour ramener sa personne sous mon autorité.

— Avec une demande en séparation de corps.

— Un instant. Pour être autorisée à former cette demande et à demeurer ailleurs que chez moi, il faut que ma femme fournisse au président du tribunal des griefs et des preuves de ce qu'elle avance.

— Sans doute.

— Or, ma femme est folle et ne se plaindra pas; elle-même. D'autre part, le temps que vous allez en Amérique et que vous trouvez ce fameux capitaine et cet acte de décès problématique j'aurai du temps à moi dont je saurai profiter, je vous en prévient.

— Et si je vous disais, fit Gontran d'un ton incisif, que le ministre de la marine est saisi de l'affaire... que le capitaine est retrouvé, et que dans quelques jours l'acte en question ne sera plus un problème à résoudre ?...

— Menaces que tout cela... d'ailleurs, admettons-le. Leprocès au civil, avec des incidents et des référés que nos avoués sauront faire naître, durera au moins deux ans, puis, deux autres années en cour d'appel et je ne

suis pas homme à m'arrêter en si beau chemin, il y aura encore la cour de cassation. Vous le savez, les procédures sont longues, les avocats et les hommes de chicane ne demandent qu'à embrouiller les choses; durant ce temps Mlle Berthault restera Mme Rupert.

Gontran repartit :

— Tout cela, c'est en effet la marche ordinaire des affaires de ce genre, mais celle-ci, outre cette série légitime de procès, on pourra bien en avoir un autre, plus grand, plus sérieux, plus retentissant quoique infiniment plus court.

— Expliquez-vous je vous prie.

— Je m'explique. Vous connaissez sans doute la cour d'assises ?

— De nom, sans doute ?

— C'est une salle assez triste, où des juges, habillés de rouge, posent des questions à des hommes habillés de noir sur le cas d'un homme désigné sous le titre d'accusé.

— Qu'est-ce que cette cour d'assises a de commun avec un procès en séparation ?

— Ceci : c'est que, si la demande en nullité de mariage est une action civile qui peut traîner des années devant les tribunaux et les différentes juridictions, une accusation de vol, de meurtre, d'assassinat, d'incendie et d'enlèvement de mineur se traduit devant une cour d'assises et se juge dans l'espace de quelques semaines.

— Si c'est une plaisanterie, commen-

ce le banquier...

— Cr, continua Gontran avec force, je vous accuse, vous, Pierre Lenoir, d'avoir assassiné mon père, le comte de Chavenay, ses amis Berthault et Favrol et d'avoir cherché à attenter aux jours du marquis de Champcueil.

Je vous accuse d'avoir fait noyer le malheureux Hector Favrol, d'avoir brûlé la pauvre Thérèse Monti.

Je vous accuse d'avoir fait enlever sa fille Noémie et de l'avoir jetée dans un couvent.

Je vous accuse d'avoir fait mourir Louise Dubord et l'aïeul de votre femme et, enfin, d'avoir fait allumer l'incendie de Moulin-Galant, pour consumer tout vif Bernard Dubord et Lucienne Berthault.

Thomas Rupert, d'abord étourdi par ces accusations terribles, reprit vite son sang-froid.

— Que répondez-vous ? dit Gontran.

— Je réponds que vous êtes fou, monsieur le comte, et que, pour lancer de pareilles accusations contre un homme comme moi, il faudra réunir des preuves indiscutables.

Ces preuves, je les ai.

— Allons donc !

— D'abord les gardes moulins qui déposeront contre Eustache, votre complice; les gens de Moulin-Galant, qui ont vu préparer la paille et badigeonner

à l'huile, et l'idiot, qui vous avu donner des ordres et qui l'a déclaré.

— Et c'est tout ?

— Non. Bernard qui est vivant, Noémie qui est hors de vos coups, le marquis de Champcueil qui vous reconnaît, celui-là, et qui sera cru en justice lorsqu'il racontera ses malheurs, et aussi ce capitaine, qui verra en vous le faux sir Arthur Goodweston.

— Et puis encore ?

— Et puis encore un marin devant lequel un certain Saint-Albin a déclaré que vous l'aviez payé pour assassiner Bernard.

ce que je pense de ce politicien à 150 fr. par mois, qui peut être très dangereux en raison de la situation qu'il occupe.

S. B.

Figeac

Récompense honorifique. — Aux termes d'un rapport du ministre de l'Intérieur approuvé par le président de la République, une lettre de félicitation a été adressée à Mme Granié (Marie-Henriette-Hyacinthe-Héloïse dite Isabelle), ménagère à Figeac, qui en juillet 1904, a par deux fois secouru des personnes qui allaient être écrasées par des voitures.

Nous vivons félicitations.

Tribunal correctionnel. — Audience du 24 juin. — Jacques Pasqueleau, 67 ans, corroyeur, de Bellac (Haute-Vienne), poursuivi pour vagabondage et ivresse, est condamné à six jours de prison et 1 fr. d'amende.

— Joseph Lagarrigue, 50 ans, d'Issepts, deux jours de prison et 1 fr. d'amende, pour ivresse et coups et blessures.

— Henri Lafage, 45 ans, épicière, Louis Bru, 43 ans, menuisier, et Louis Fontanille, 35 ans, tourneur, domiciliés à Saint-Oéré, sont poursuivis pour coups et blessures. Lafage est relaxé, Bru et Fontanille sont condamnés chacun à un mois de prison (loi Bérenger) et solidairement aux dépens.

— Frédéric Cadiègue, 31 ans, de Girac, 5 fr. d'amende (loi Bérenger), pour contravention à la police du roulage.

— Augustin Nastor, 37 ans, fermier à Espédaillac, est inculpé de détournement de chèptel. Le prononcé du jugement est renvoyé à samedi prochain.

— Louis Roque, 63 ans, de Fons, et Joseph Delpech, 55 ans, de Lacapelle-Marival, poursuivis pour coups et blessures réciproques, sont condamnés chacun à 2 fr. de dommages-intérêts et 30 fr. d'amende (loi Bérenger).

Enterrement civil. — Samedi, à cinq heures du soir, ont eu lieu les obsèques de M. Romain Martin, âgé de quatre-vingt-trois ans, ancien vendeur de journaux. Un grand nombre de personnes suivaient le cortège funéraire. Une fort belle couronne avait été offerte par la Société de libre-pensée l'Emancipation figeacaise.

Assier

Dans la nuit du 18 courant, des malfaiteurs ont essayé de s'introduire, par effraction, dans la maison que le docteur Fraisse a fait construire près de notre ville. Mme Fraisse et sa bonne, qui se trouvaient seules, ont dû tirer des coups de revolver pour mettre les cambrioleurs en fuite. Il est très fâcheux que de pareilles mœurs s'introduisent dans un pays jusqu'ici renommé pour sa sécurité. Elles ne peuvent que nuire à sa bonne réputation.

Espérons que l'autorité fera le nécessaire pour en empêcher le retour.

Arrondissement de Gourdon

Martel

Foire du 23 juin. — Beaucoup de bœufs, beaucoup d'affaires sur les foirails aux bœufs et aux moutons.

Rixe. — Le jour de la foire, une rixe s'est produite devant l'hôtel Lacroix entre les sieurs François B..., de Cavagnac, et Auguste L..., de Vézennes, canton de Beaulieu ; ce dernier reçut deux coups de bâton sur la tête, qui l'étendirent.

Plainte a été portée à la gendarmerie.

Salviac

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre école laïque de filles a eu deux élèves reçues au brevet élémentaire ; ce sont : Mlles Angèle Bouygues et Marthe Rigal (cette dernière portée par erreur comme appartenant au collège de Cahors).

Toutes nos félicitations à ces jeunes élèves et à leur dévouée maîtresse qui emploie tous ses moments de loisir à éduquer et instruire nos jeunes filles.

Depuis huit ans que Mlle Darnis dirige notre école, six de ses élèves ont été reçues au brevet, fait sans précédent à Salviac, c'est-à-dire qu'elle a droit à tous nos remerciements.

Souillac

Grave accident de bicyclette. — Notre compatriote, M. Baptiste Laval, industriel, âgé de vingt-quatre ans, revenait de Meyssac à bicyclette, au lieu dit du Planchat, sur la route de Beaulieu ; à un endroit où la descente est très rapide, la chaîne se rompit.

Le cycliste n'étant plus maître de sa machine, descendit la rampe à une rapidité vertigineuse et à un tournant brusque le malheureux fut précipité dans le ravin bordant la route et roula jusqu'au fond sur une longueur d'une trentaine de mètres.

L'endroit étant isolé, il ne fut relevé par des passants que trois heures après l'accident, la figure tuméfiée, et perdant le sang par la bouche et les oreilles.

Transporté chez un de ses parents, M. Lescale, coiffeur à Meyssac, il reçut les soins les plus pressés. Il ne reprit connaissance que seize heures après l'accident.

Saint-Germain

Foire. — Notre foire du 22 a été moins importante que les précédentes. La chaleur accablante de cette première journée d'été, les occupations multiples de la saison, avaient retenu chez eux les propriétaires des environs.

Cet état de choses a eu sa répercussion sur les cours pratiqués.

Foirail aux bœufs. — Insuffisamment approvisionné. Cours peu élevés tant sur les animaux de boucherie que sur ceux de travail.

Foirail aux moutons. — Presque désert. La baisse s'accroît de plus en plus.

Foirail aux porcs. — Quelques rares animaux se sont vendus à un prix peu rémunérateur.

Volaille. — Rapidement enlevée à un bon prix.

Oufs. 0 fr. 65 la douzaine.

Les marchands étalagistes et les jardiniers paraissent relativement satisfaits.

RÉVOLUTION PACIFIQUE

Chaque jour amène avec lui une découverte dans la science ou dans l'industrie, et c'est merveille de constater les efforts faits pour créer sans cesse du nouveau.

La dernière invention que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs, réalise sous une apparence modeste, un progrès considérable probablement appelé à révolutionner une des branches les plus importantes de notre industrie nationale.

Elle consiste, cela semble bien simple n'est-ce pas, en une façon toute particulière de plier un paquet assurant à celui-ci l'herméticité la plus absolue.

Vous expliquer la chose serait trop long et trop compliqué, mais l'Américain — car c'est de l'autre côté de l'Océan que nous vient l'invention — auquel on doit ce procédé a réalisé un tour de force essayé sans succès depuis de longues années.

C'est dans une branche considérable de l'alimentation, la biscuiterie que nous apparaît cette découverte.

A l'heure actuelle, avant d'arriver sur la table du consommateur, quelles manipulations le biscuit ne subit-il pas, alors surtout qu'il s'agit de la vente au détail par quart, 1/2 livre, etc.

Or, à moins d'être achetés en boîtes entières, dans l'emballage originaire, provenant de la fabrique, le biscuit sorti du four, odorant, léger, croustillant, peut arriver à perdre les meilleures de ses qualités.

Si par malheur il se trouve exposé à l'air, il peut s'imprégner d'humidité, quelquefois de poussières malsaines ; et à moins de soins exceptionnels, souvent fort difficiles, les variations de l'atmosphère, ainsi que les arômes des denrées qui l'environnent, peuvent maintes fois le faire parvenir méconnaissable sur nos tables, à ce point que bien moins nombreux qu'ils ne devraient être, sont ceux qui se doutent de ce que peut être exquies un biscuit gardant toutes ses qualités.

Et bien avec le **Pac** — nom sous lequel va se vulgariser l'invention nouvelle — le biscuit enfermé mécaniquement dès sa sortie du four, dans ces paquets hermétiques brevetés, arrivera chez le consommateur sans aucune manipulation, restant sec, friant, croustillant et gardant toutes ses qualités d'arôme et de finesse.

C'est, est-il besoin de le dire, la manufacture des Biscuits Pernot qui s'est rendue acquéreur, pour la France, du brevet américain de cet emballage hermétique. Et l'on pourra désormais trouver les meilleures sortes des Biscuits

Pernot, livrées, chacune en paquets **Pac** de dimensions variées, se prêtant à toutes les exigences de la consommation. Les Biscuits Pernot justifient donc, une fois de plus, leur réputation de Grande Marque Française des desserts fins.

Bibliographie

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES
DIRECTEUR : Adolphe BRISSON
SOMMAIRE DU 25 JUIN 1905

Texte : Chronique Générale : Les bourses de Voyage des *Annales*, Adolphe Brisson. — Notes de la Semaine : La paix ou la guerre, Le Bonhomme Chrysale. — Suède et Norvège : le roi Oscar, Jules Claretie ; Souvenir de Voyage, Marcel Prévost : Une interview du roi Oscar II, Philippe Augier ; Opinion, Fridtjof Nansen. — Portraits et Mémoires : Gabriel Fauré, Camille Saint-Saëns. — Echos de Paris, Sergines. — Poésie : Soleil, Sully Prudhomme. — Le livre du jour : *Miroir et Mirages*, Mlle Alphonse Daudet. — Pages Oubliées : La férocité Marocaine, Pierre Loti ; Le Meurtrier, Hugues Le Roux. — Revue des livres : Œuvres diverses, Georges Derville. — Mouvement scientifique : Le niveau des Puits ; Dangers des Rayons X ; la fugue des Campagnols, Henri de Parville. — Table des matières. — Nouvelle : « Deus ex Machina », H.-G. Wells.

Gravures : A travers l'actualité : Portraits de Lord Lansdowne, du prince de Bilibow, de MM. Gabriel Fauré et J. Pinard ; la Coupe Gordon-Bennett. — La Suède et la Norvège : Vingt photographies (double page).

Musique : « Pièce Brève », pour Piano, par Gabriel Fauré.

Supplément « la Femme ». — Causerie sur la Coupe. Grand Concours de travaux de Dames : Nos Enfants ; En attendant Babé ; Recettes de Beauté, de la Ménagère et de cuisine ; Petit Courrier de Cousine Yvonne, etc.

Abonnements :

FRANCE, ALGERIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.

UNION POSTALE : 12 francs 50 par an.

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande — franchise adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2517 du 24 Juin 1905

Le circuit d'Auvergne : Les coureurs de la Coupe Gordon-Bennett. — Thiéry, vainqueur des Eliminatoires français.

Les élèves du « Borda » à bord du « Bougainville ». — En liberté de manoeuvres. — Au mouillage. — Correspondance du soir. — Les élèves à la vue des côtes, etc.

Angleterre : Mariage de la princesse de Connaught et du Prince de Suède. — Le Prince, la Princesse et ses demoiselles d'honneur.

La Guerre Russo-Japonaise, par Toheng. Inauguration de la fondation du général Comte Roguet, à Clichy.

Marseille : L'arrivée du Général Galliéni.

Paris : Une représentation au cirque Mollier. — Le grand prix, par B. Rabier.

Troyes : L'église Saint-Urbain.

Grignon : Le cinquantenaire de la fondation de l'école.

Spots : Prix du président de la République. — Victoire du Trotteur Cyran. — Semaine internationale de Golf à la Boule.

Roman illustré : *La Princesse Loulou*, par J. Lemaire, Illustrations de Landini.

Théâtres. — Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

La fondation du Comte Roguet

(Du *Monde Illustré*). Sous la signature NOËL NOZROY.

Le Président de la République, accompagné de MM. Combarieu et du général Dubois, secrétaires généraux de la Présidence, et du colonel Chabaud, est allé mercredi dernier inaugurer à Clichy l'hospice des vieillards et l'orphelinat édifiés et entretenus au moyen d'un legs de plusieurs millions fait par le général comte Roguet et sa veuve, la marquise de Sausillon.

M. Loubet, après avoir évoqué la mémoire du bienfaiteur, dont les libéralités ont permis de fonder cet établissement où l'on secourt à la fois la vieillesse qui s'en va et la jeunesse qui vient, et dont il serait désirable que l'exemple fût souvent imité, a félicité la commune de Clichy de sa bonne entente avec le département de la Seine pour assurer le fonctionnement de l'œuvre. Il a aussi spirituellement complimenté l'architecte, M. Formigé, qui, parait-il, a réalisé — fait extraordinaire ! — une économie de cent mille francs sur son devis. Il a enfin loué de leurs efforts tous ceux qui se sont unis pour assurer la prospérité de l'intéressante fondation qu'on venait de lui présenter.

L'hospice Roguet est institué en faveur des vieillards indigents des deux sexes, de nationalité française, qu'à l'âge ou les infirmités rendent impuissants à vivre de leur travail.

Les deux tiers des lits sont occupés par les personnes ayant leur domicile dans la commune de Clichy, depuis dix ans au moins, sauf des cas exceptionnels laissés à l'appréciation de la Commission administrative.

Un tiers des lits est réservé à des vieillards indigents des deux sexes, domiciliés depuis dix ans au moins dans l'une des communes du département de la Seine et qui sont désignés par le Préfet, au choix de la Commission administrative.

La fondation contient soixante lits répartis de la façon suivante : vingt lits en dix chambres à deux lits, vingt lits pour hommes, vingt lits pour femmes.

L'orphelinat annexé à l'hospice Roguet est institué en faveur des enfants des deux sexes, orphelins de père ou de mère, ou de l'un deux seulement, légitimes ou reconnus, nés dans le département de la Seine, de parents français, y résidant depuis deux ans au moins au moment de la naissance de l'enfant.

Les bourses de voyage à l'étranger

POUR LES COLLÉGIENS DE FRANCE

Une initiative ingénieuse et généreuse vient d'être prise par les *Annales Politiques et Littéraires*. Désirant développer parmi la jeunesse la connaissance de l'étude pratique des langues vivantes, cette Revue offre gratuitement, à vingt-six élèves des lycées et des collèges de Paris et de province, des bourses de voyage de 350 francs chacune, dont ils pourront jouir au cours des vacances de 1905.

M. Adolphe Brisson, directeur des *Annales*, vient de recevoir du ministre de l'Instruction publique la lettre suivante :

Monsieur,

Vous m'avez fait connaître que la Direction des *Annales Politiques et Littéraires* se propose la création de vingt-six bourses de vacances en pays étrangers, qu'elle offre gracieusement aux élèves des lycées et collèges de garçons et de filles.

Je ne puis qu'applaudir à cette initiative généreuse, et je vous en remercie sincèrement ; les bourses fondées par vous, en permettant à un certain nombre de nos élèves de faire un séjour à l'étranger, apporteront un concours précieux aux efforts de l'Université pour propager la connaissance pratique des langues vivantes.

Vous m'exprimez le désir de la désignation des élèves, parmi lesquels vous choisirez les bénéficiaires des bourses, soit faite par un vote des élèves eux-mêmes, dans chaque établissement. Cette manière de procéder est conforme aux instructions données, en 1890 par M. Léon Bourgeois et à l'arrêté du 5 juillet de la même année. Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elle soit adoptée.

Je donne à MM. les Recteurs des instructions pour que les chefs des établissements secondaires vous prêtent leur concours en vue de la désignation des candidats à vos bourses de voyage.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que vous aurez à vous mettre directement en relations avec les familles des jeunes gens qui vous auront été désignés, et que c'est avec elles que vous réglerez tous les détails du séjour à l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Signé : BIENVENU-MARTIN.

Ainsi, les élèves vont être, dans cette circonstance, appelés à se juger entre eux, à accomplir, selon le mot de M. Léon Bourgeois, un « acte de liberté ». C'est le suffrage universel introduit, d'une façon inoffensive et louable, au sein de l'école. Cette expérience originale valait d'être signalée.

L'actualité est à la mer et aux marins. D'abord parce que c'est vers la mer que vont les espérances des pauvres citoyens, dévorés par le soleil des villes, ensuite parce que les marins font vraiment parler d'eux ; les Espagnols en visitant Cherbourg, les Anglais en participant aux fêtes de Brest, qui s'annoncent comme devant être magnifiques, les Russes et les Japonais... en s'entretenant.

Aussi *Mon Dimanche* a-t-il été vraiment bien inspiré en publiant cette semaine un pittoresque article, superbement illustré et rempli d'amusantes anecdotes :

La superstition chez les marins
Le même numéro contient une fantaisie du plus haut comique de GEORGES COURTELINE,

Au marché du Temple
Un article véritablement sensationnel et qui fera comprendre à chacun la vie de cour en Allemagne :

Les grands dîners à la Cour d'Allemagne
à l'occasion du récent mariage du Kronprinz.

Un monologue à pouffer de rire, **Le plongeur marcellais**, par OCTAVE PRADEL.

Le portrait-charge de M. Porel, directeur du Vaudeville.

Une poésie exquise de Jules Jouy.

Les petits Raconteurs

Une page de dessins comiques en couleurs.

Le châtiment du voleur de Pommes

Une étude d'un palpitant intérêt sur **Les mystères du Mont-de-piété.**

La suite du dramatique roman, chef-d'œuvre de la littérature contemporaine,

Le crime de Gramercy-Park

signé J.-H. ROSNY, avec un bref résumé des premiers chapitres permettant de suivre immédiatement l'action :

Les rubriques habituelles, si utiles :

Ce que dit le docteur ;

Ce que disent les Juges ;

Le carnet de M^{lle} Elise ;

Le courrier littéraire ;

La cuisine en famille (MENUS ET RECETTES ABSOLUMENT INÉDITS).

Une page pleine de jeux, d'images et de belles histoires pour les enfants.

Un grand Concours

avec nombreux et superbes prix.

Tel est ce numéro de *Mon Dimanche* qui, en ses vingt pages illustrées, offre plus de cinquante articles, nouvelles, bons mots, conseils utiles, etc., et constitue la plus agréable et la plus honnête des lectures de la famille.

Mon Dimanche paraît tous les vendredis et ne coûte que dix centimes !

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré. Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1674, du 24 Juin 1905.

Les sous-marins anglais, par Vill Darvill. — Balistique des fusils de guerre modernes, par Julien Odier. — Le moulinet dynamométrique du colonel Renard, par le lieutenant-colonel G. Espitallier. — Les jardins d'essai coloniaux en Afrique, par Gustave Rogelsperger. — La récente course des yachts à travers l'Atlantique, par Daniel Bellef. — Emploi des pavés d'asphalte comprimé pour la confection des chaussées, par G. L. — Les « cadrières de Brandis », par Ph. Zuercher. — Les puits funéraires gallo-romains de la Vendée, par M. Baudouin. — Machine à faire les joints de tuyaux, par H. B. — Garantie et alizariens, par G. Loucheux. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 19 juin 1905, par Ch. de Villedeuil. — Le premier omnibus automobile parisien, par L. Fourmier.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Loterie de la Presse

Le public peut souscrire dès à présent et jusqu'au 3 juillet, aux guichets des Etablissements de Crédit, tant à Paris que dans toutes leurs agences et succursales et chez les Banquiers, Agents de Change, etc., aux 1.500.000 billets de 20 fr. de la loterie de la Presse.

Le produit net de la loterie sera versé conformément à l'arrêté ministériel d'autorisation, aux caisses de secours et de Retraite des associations de la Presse Parisienne et de la Presse Départementale.

Le service des tirages et le paiement des lots seront faits par les soins du Crédit Foncier de France.

Le premier tirage sera effectué le 1^{er} août prochain, il comprendra notamment un lot de 1 million de francs.

Jamais loterie en France n'a présenté des lots aussi attrayants : dix tirages comprenant 3 lots de 1 million, 4 lots de 500.000 francs, des lots de 250.000, 200.000, 100.000, 50.000, 1.000 et 200.000 petits lots.

Il semble donc certain que ces billets seront rapidement souscrits par le public et demeureront très recherchés.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie du Midi, mettra en marche, à partir du 1^{er} Juillet prochain, un train rapide, composé de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 8 h. 59 du matin.

Wagon restaurant au départ de Paris.

Pour le retour, ce train partira de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrivera

à Paris-Austerlitz à 10 h. 24 du matin et à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 33.

Un sleeping-car sera attelé à ce train les dimanche, lundi, mardi, et vendredi à l'aller, et les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi au retour.

Convalescents,

Prenez

Espoir !



Pour les malheureux débilisés par la maladie, LA CHALEUR est

UN VÉRITABLE SUPPLICE

car, les affaiblissant davantage encore, elle centuple pour ainsi dire l'intensité de leurs souffrances et RETARDE LEUR GUÉRISON.

L'Emulsion

SCOTT

grâce à sa fabrication perfectionnée s'absorbe tout aussi bien été qu'hiver, par les plus fortes chaleurs même et, cela, SANS LE PLUS LÉGER DÉRANGEMENT D'ESTOMAC. L'huile nature, tout au contraire, ou les huiles mal émulsionnées par d'autres procédés et vendues au rabais, ne sauraient être tolérées comme l'EMULSION SCOTT. Celle-ci est, en effet,

SI LÉGÈRE A L'ESTOMAC

ET

SI EFFICACE,

qu'elle

AMELIORE ET ACTIVE

L'APPÉTIT !

Voulez-vous vous en convaincre ? Envoyez-nous (en mentionnant ce journal) 0 fr. 50 de timbres-poste, nous vous adresserons un échantillon de ce souverain remède dont, en toute certitude, vous obtiendrez une guérison radicale.

EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 355, rue St-Honoré, Paris.

Bulletin Financier

Le marché est aujourd'hui mieux disposé ; après un début en hausse sensible sur la clôture précédente, les cours se sont un peu tassés mais ont conservé en fin de bourse une partie de l'avance acquise. Bien que nous soyons à peu de jours de la liquidation, les affaires ont été fort calmes, la spéculation observant une réserve prudente.

Le 3 0/0 qui était samedi à 97,72 a débuté à 98,15 pour revenir en clôture à 97,92.

Le Comptoir National d'Escompte à 652 ; le Crédit Foncier à 712 ont légèrement repris ; le Crédit Lyonnais cote 1084.

Nos chemins sont mieux tenus ; le Lyon à 1340 ; le Nord à 1780 et l'Orléans 1460. Le Suez a baissé de 20 fr. à 4460 ; le Rio clôture à 1541.

La plupart des fonds étrangers ont repris sur la clôture précédente ; l'Extérieur à 90,50 ; l'Italien à 105,95 ; le Portugais à 68,12.

Le Russe Consolidé est à 88,25 ; le 3 0/0 1891 à 73,65.

Le Turc clôture à 87,92 ; la Banque Ottomane, 605.

En Banque la Capillitas Cooper est recherchée à 50,75.

La Dynamite Anglaise est à 36 fr.

La Soie Hongroise est à 265 fr.

JEUNE HOMME

18 ans, ayant bonne instruction primaire, demandé place.

Excellentes références.

S'adresser au bureau du journal.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

CAHORS

Lundi 10 Juillet

Les portes ouvriront 1 heure à l'avance, c'est-à-dire à 1 heure et à 7 heures. — Grand Concert. — Promenade par notre Musique militaire.

PENDANT UN JOUR SEULEMENT

2 Représentations identiques à 2 h. et à 8 h.

MACCADDON ARRIVE BIENTOT</

